Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 29/09/2023
ID : 031-213101876-20230928-2023_136-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
28 septembre 2023
Acte n° **2023-136**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme GOSSELIN a donné procuration Mme CALVO
Mme LACOSTE a donné procuration à Mme VOISIN
M. MAILHÉ a donné procuration à M. FÉDOU

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : Mme VALENTI, MM. BAË, BRIANTAIS, CHOUARD

Conseillers présents :
25

Secrétaire de séance : M. SÉVERAC Philippe

Date de la convocation :
21 septembre 2023

Thème : 7.5 - SUBVENTIONS

Objet : Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'aide au fonctionnement 2023 du RASED

Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) au titre de l'année 2023.

Les objectifs du projet du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) sont :

- Aide aux équipes pédagogiques des écoles
- Elaboration et mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP)
- Suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS)

Le coût de fonctionnement annuel était de 994,41 € en 2022.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide au fonctionnement 2023 du RASED d'un montant de 762 €.

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide au fonctionnement 2023 du RASED d'un montant de 762 €.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 28 septembre 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

.../...

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 29/09/2023
ID : 031-213101876-20230928-2023_136-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2023 – acte n° 2023-136 – page 2/2
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du dispositif TLPJ 2023/2024

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES
Haute - Garonne

Le Secrétaire de Séance
SÉVERAC Philippe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 29 SEP. 2023